



Règlement du concours d'affiches 5° Festival Gwoup a po « Kouté pou tann » 2022

Article 1 : Généralités

Le Rectorat de l'Académie de la Guadeloupe, sis au Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare, BP 480, 97183 Les Abymes cedex, représenté par Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Rectrice de région académique Guadeloupe, en partenariat avec **l'association « Tann pou konpwann »**, représentée par M. Jean-Marie ZADIGUE, route de la plante, Section sommabert, 97160 le Moule, organisent un concours d'affiches pour la 5° édition du festival « Gwoup a po : kouté pou tann » qui se déroulera les 7,8 et 9 janvier 2022 au Moule, soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

Ce concours ouvert aux élèves des lycées de l'académie de région Guadeloupe a pour but de les encourager à exprimer leur créativité à travers la réalisation d'une affiche qui constituera l'élément de communication officiel de cet événement.

Article 2 : Principes du concours

Les candidats de la 2^{nde} à la terminale des lycées généraux, technologiques techniques et professionnels utiliseront des techniques plastiques (dessin, peinture) pour réaliser une affiche.

Article 3 : Inscription au concours :

Les inscriptions sont effectuées en ligne par le professeur référent de la classe par le lien suivant : <https://forms.gle/YcPHGkiDEFcZdvuz7> : Un accusé de réception sera envoyé à l'enseignant.

La participation peut être individuelle ou collective (petits groupes, classe, établissement).

Article 4 : Présentation de l'affiche

L'affiche sera en couleur ou noir et blanc au **format 24 x 32 cm.**

Elle sera adressée ou déposée à la DAAC (Rectorat) avec le nom, prénom et coordonnées de l'auteur au recto. La DAAC se chargera de la transmettre de manière anonyme à l'association « Tann pou konpwann ».

Article 5 : Calendrier de l'opération

- Inscription au concours à partir du 20 septembre 2021
- Remise des affiches à la DAAC pour le 05 novembre 2021, au plus tard
- Sélection de l'affiche : le 8 novembre 2022

Article 4 : Composition du jury

Le jury sera composé de membres de l'éducation nationale, de représentants de l'association « Tann pou konpwann », et d'artistes.

Récompenses :

- Un prix constitué de livres documentaires sera offert à l'élève (ou aux élèves) ayant réalisé l'affiche retenue par le jury
- Un diplôme de participation sera attribué à chaque participant
- Toutes les affiches réalisées seront exposées durant l'événement

Clause particulière :

La production retenue par le jury constituera **l'affiche officielle de l'événement culturel « 5° Festival des gwoup a po Kouté pou tann, 2022 »**. Elle sera déclinée en divers formats (flyers, numérique, carton d'invitation...) pour assurer la communication de l'événement.

Cette affiche deviendra **propriété de l'association «Tann pou konpwann »**, organisatrice de cette manifestation.